Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 14 (1964)

Heft: 1

Artikel: Théophile Thoré et les républicains réfugiés en Suisse de 1849 à 1851

Autor: Vuilleumier, Marc

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-80534

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

THÉOPHILE THORÉ ET LES RÉPUBLICAINS RÉFUGIÉS EN SUISSE DE 1849 À 1851

Par Marc Vuilleumier

Durant la première moitié du XIXe siècle, nombreux étaient les proscrits qui avaient cherché refuge en Suisse: carbonari italiens, patriotes polonais, républicains français et allemands. 1848 marqua la fin de leur exil, mais les premiers échecs des mouvements révolutionnaires firent refluer vers la Suisse de nouvelles vagues de réfugiés, dont certains d'ailleurs y avaient déjà séjourné: Allemands, Italiens, Autrichiens, Hongrois, Polonais, Russes même, c'était un extraordinaire mélange de nationalités. Si les Allemands et les Italiens ont fait l'objet de quelques études, qui mériteraient d'ailleurs d'être complétées, il n'en va pas de même des Français, sur lesquels on ne sait pas grand chose. Les premiers d'entre eux, encore peu nombreux, arrivèrent en Suisse au lendemain de la manifestation du 15 mai 1848 et des journées de Juin. Quelques autres les suivirent, pour échapper à des peines dues à divers délits politiques (presse, violation des lois sur les clubs, etc.). Mais la grande masse affluera au lendemain de la journée du 13 juin 1849, organisée par la Montagne pour protester contre l'expédition de Rome. A Lyon, que des liens nombreux unissaient à Genève, les événements prirent un tour sanglant et aboutirent, le 15 juin, à une véritable insurrection populaire. Nombreux furent ses participants à gagner la Savoie et la Suisse toutes proches. Durant tout l'été 1849, des républicains compromis lors de ces journées, dans la capitale ou en province, arrivèrent en Suisse. Les nombreux procès de presse et poursuites politiques qui marquèrent la fin de

la Seconde République, poussèrent encore de nombreux fugitifs vers nos frontières. Enfin, le coup d'Etat du 2 décembre 1851 allait provoquer un nouvel afflux.

Il est évidemment très hasardeux d'évaluer le nombre de cette population flottante, perpétuellement en mouvement et souvent difficile à distinguer des autres Français établis en Suisse. Les chiffres avancés par la France sont gonflés par la peur que lui inspiraient ces républicains «rouges» et par le désir de justifier ses réclamations[1]. Quant à la Suisse, les données fournies par les autorités cantonales — surtout celles de Genève — sont si souvent incomplètes qu'on ne peut les retenir comme base d'estimation. Il faut donc nous contenter d'évaluations. Jusqu'en 1851, les Français réfugiés en Suisse ne semblent pas avoir été plus de 500, dont 150 environ jouaient un certain rôle politique.

Les Alsaciens mis à part, qui séjournaient à Bâle et en Argovie, les proscrits s'établirent en Suisse romande. Ceux du Jura et du Doubs trouvèrent souvent asile dans les Montagnes neuchâteloises, tandis que la plupart étaient attirés par la ville la plus importante: Genève, qui offrait beaucoup plus de possibilités d'emploi. C'est là que se rendirent tout naturellement les Lyonnais et nombre d'hommes politiques qui, à Paris, au cours des années 30, avaient connu James Fazy, devenu depuis le tout puissant chef radical de Genève. Lausanne et le canton de Vaud attirèrent moins de monde, jusqu'au moment où le Conseil fédéral obligea les réfugiés à quitter Genève.

Sur ce milieu si instable et si variable, nos sources sont évidemment très lacunaires et extraordinairement dispersées. Nous nous proposons, dans les pages qui suivent, d'étudier de près l'un de ces hommes, son activité, ses relations, ses écrits, pour tâcher ainsi de jeter quelques lumières sur ces républicains français, sur leurs relations avec les proscrits d'autres nations et leurs rapports avec les autorités suisses.

---

[1] Sur le conflit diplomatique provoqué par la question des réfugiés, cf. H. Bessler, *La France et la Suisse de 1848 à 1852*. Paris-Neuchâtel 1930, 377 p.; André Lasserre, *Henri Druey, fondateur du radicalisme vaudois et homme d'Etat suisse, 1799—1855*. Bibl. Hist. vaudoise, XXIV, Lausanne, 1960, 324 p.

Thoré n'est pas un inconnu pour les amateurs de peinture. C'est à lui que l'on doit la découverte de Vermeer, complètement oublié au XIXe siècle; il révéla l'œuvre du maître de Delft en une série d'articles parus dans la *Gazette des Beaux-Arts*, en 1866[2]. Sous le pseudonyme de Bürger, il publia encore plusieurs études sur les peintures hollandaise, flamande et rhénane, traduisit le *Rembrandt* de Scheltema et réédita toute une série de *Salons* qu'il avait fait paraître avant 1848. Critique original, sensible et cultivé, Thoré n'a pas été oublié des historiens de l'art[3]. On ne saurait en dire autant des historiens tout court, qui ont particulièrement sous-estimé cette attachante figure de quarante-huitard. Les deux ans et demi qu'il passa en Suisse méritent une étude; ses relations avec les autorités, avec les réfugiés de toutes nations qui avaient afflué dans notre pays, sa collaboration à leurs activités, le développement de ses idées, tout cela nous permettra de jeter quelques lueurs sur un chapitre encore mal connu de notre histoire nationale.

Mais auparavant, il nous faut retracer à grands traits son existence jusqu'en 1849[4]. Né en 1807, à La Flèche, près du Mans, Thoré est le fils d'un notable, ancien soldat des armées de la Ré-

---

[2] Réimprimés dans André Blum, *Vermeer et Thoré-Bürger*, Genève 1945, 205 p.

[3] Signalons l'étude la plus récente où l'on trouvera une bibliographie complète: Pontus Grate, *Deux critiques d'art de l'époque romantique: Gustave Planche et Théophile Thoré*, Stockholm 1959, 286 p.

[4] Outre l'ouvrage cité de Pontus Grate, on consultera également le *Larousse du XIXe siècle*, toujours très abondant et sympathique dans ses biographies de républicains, ainsi que les lettres et notes de Thoré publiées dans la *Nouvelle Revue Rétrospective: Notes et souvenirs de Théophile Thoré (1807—1869)*, publiés par Félix Delhasse, 1898, t. IX, p. 289—336, 409—432, t. X, p. 49—59. — Paul Cottin, *Théophile Thoré — Lettres à sa mère et à M. Félix Delhasse (1829—1869)*, 1900, t. XII, p. 1—24, 73—96, 193—216, 265—288, 413—436, 509—532; t. XIII, p. 25—48, 97—120, 169—205 (tirage à part sous le titre de *Thoré-Bürger peint par lui-même. Lettres et notes intimes*, publiées par Paul Cottin).

Notes et pensées de Théophile Thoré (1807—1869), t. XV, p. 73—96, 169—192, 241—260.

Ajoutons encore les précisions autobiographiques que Thoré donna dans le *Journal de la Vraie République*, du 3 avril 1849.

publique, devenu maire de sa commune. Sa famille est essentiellement campagnarde.

Il fait son droit à Poitiers et se rend à Paris où il s'affilie à la Charbonnerie. La Révolution de Juillet le fait substitut à la Flèche, mais il se hâte de démissionner pour retourner dans la capitale. Là, il va s'efforcer de vivre de sa plume. Il fréquente les artistes, les peintres surtout, se lie avec Théodore Rousseau, Delacroix, David d'Angers, fait la connaissance de George Sand et fréquente tous les milieux de l'opposition républicaine.

Les diverses écoles socialistes de son temps exercent sur lui des influences durables. D'abord adepte de Saint-Simon, il passa au fouriérisme pour devenir l'ami et le disciple de Pierre Leroux dont il adopta beaucoup d'idées. S'il fut un admirateur de Proudhon, dont il subit incontestablement l'influence, il ne cessa de garder à son égard une attitude critique, blâmant sa politique en 1848/49 et repoussant ses théories artistiques en 1865[5].

En 1840, la publication d'une brochure, *La Vérité sur le parti démocratique*, lui vaut de passer un an à Ste-Pélagie, où il fait la connaissance de Lamennais.

Peu après la révolution de février 1848, Lamartine lui offre la direction des musées nationaux, qu'il refuse pour se lancer dans l'action politique. Il fonde un journal, *La Vraie République*, et s'assure la collaboration de Leroux, Barbès et George Sand. Ce quotidien fut supprimé par Cavaignac au moment des journées de Juin 1848 pour avoir pris position en faveur des ouvriers insurgés et Thoré dut se réfugier en Belgique. Expulsé sur demande du gouvernement français, il passa en Angleterre[6]. Son journal avait repris sa parution, le 8 août, mais fut interdit à nouveau le 22. De plus, le journal *la République* lui disputait son titre. De retour en France, Thoré trouva son quotidien «suspendu, ruiné et débaptisé». Il réussit à en reprendre la publication, le 29 mars 1849, sous le titre de *Journal de la Vraie République*. Mais le 13 juin 1849, Thoré est l'un des organisateurs de la manifestation préparée par la Montagne pour protester contre l'expédition de Rome. Il

[5] Cf. *Journal de la Vraie République*, 25, 26, 27, 28 mai et 2 juin 1849.

[6] La *Vraie République*, 16 août 1848. *Journal de la Vraie République*, 29 mars 1849.

doit fuir pour échapper à la répression, et son journal est définitivement supprimé.

Après s'être caché quelque temps en France, il franchit la frontière Suisse et va résider dans notre pays jusqu'à la fin de 1851.

Ses papiers, partiellement publiés, dans la *Nouvelle Revue rétrospective* et conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris[7], nous donnent quelques indications sur ce séjour; ils comprennent: des lettres qui lui furent adressées, ses propres lettres à sa mère ainsi qu'à son ami belge Félix Delhasse[8]; enfin une série de notes intitulées *Itinéraires 1848—1857* qui malheureusement ne sont pas rédigées. Il s'agit de noms isolés ou de fragments de phrases au crayon, jetés à la hâte sur le papier, en 1857 semble-t-il. Chacun de ces mots évoquait pour Thoré toute une série de faits précis, de personnages ou d'événements auxquels il avait été mêlé. Malheureusement, il n'en va pas de même pour le lecteur d'aujourd'hui, et, si l'on peut souvent les interpréter sans faire de conjectures trop hasardeuses, il n'en reste pas moins qu'un grand nombre de ces allusions nous échappent.

C'est au début d'août 1849 que Thoré, parti de Besançon, franchit clandestinement la frontière du Jura pour arriver à Orbe d'où il continue aussitôt en direction de Lausanne. Là, il retrouve un certain nombre de fugitifs: Félix Pyat, Robillard, Champseix et des réfugiés lyonnais[9].

Mais avant d'aborder le chapitre de ses relations avec les exilés, voyons où il séjournera et les rapports qu'il va entretenir avec les autorités suisses.

---

[7] Bibliothèque de l'Arsenal, Paris (= Ars.), Ms. 7909 à 7922. Ajoutons encore que toute une série de lettres adressées à Thoré par des artistes se trouvent à la Bibliothèque nationale, à Paris (NAF 11955).

[8] Littérateur belge né à Spa en 1809, mort à Bruxelles en 1899; libéral avancé, il publia entre autres, l'*Annuaire dramatique*, auquel Thoré collabora.

[9] Ars. Ms. 7917. Transcrivons ici, à titre d'exemple, la partie correspondante du texte de Thoré:

«Août 1849. 2e départ pour l'étranger (Lauzanne) Besançon. La frontière les montagnes. 1er août. Orbe déjeuner. Lausanne hôtel de la Poste — Café — Montbenon. Le Turc (Pyat) Moldaves. Widmer — Champseix. Les Lyonnais — Moutard (Sancho Cabet) Robillard. La fête du 10 août — Druey vin blanc. Les boys. mœurs politiques. la révolution de l'échelle

De Lausanne, ou plutôt d'Ouchy, il se rend à Vevey où le 26 août le rejoint cette mystérieuse «milady» qui l'accompagnera dans toutes ses pérégrinations. Puis on le trouve à Saint-Sulpice, à Rolle, à Nyon; il effectue d'assez nombreux voyages à Lausanne et même à Genève où un registre des passeports atteste son passage le 23 août déjà[10]. Au début de l'automne, semble-t-il, il vient s'y fixer et y reste jusqu'au 6 décembre 1849. De là il regagne Lausanne, où il séjourne jusque dans les dernier jours de l'année, pour passer alors à Montreux, à l'hôtel des Alpes.

Puis on le trouve à l'hôtel Byron, à Villeneuve. Le printemps 1850 fut consacré à des voyages et des excursions: à Berne, dans le Pays d'En-Haut, à la dent de Jaman, etc. Avec Darier, horloger à Genève, il franchit le col de Jaman et va séjourner au château de Gruyère dont le propriétaire, John Bovy, les accueille fort bien. De retour à Montreux, il se rend sans doute fréquemment à Lausanne, à en juger d'après les noms qu'il mentionne. Il y visite le «Salon», note le titre d'un tableau: L'exécution du major Davel, par Gleyre.

En septembre 1850, nous le trouvons à Saint-Gingolph. Le 26 novembre, Milady quitte la Suisse et il l'accompagne à Genève où il reste jusqu'en mai 1851. A ce moment là il effectue une longue randonnée en Suisse allemande: Yverdon, lacs de Neuchâtel et de Bienne, La Chaux-de-Fonds, Saint-Imier, Soleure, Bâle où il retrouvera Milady. «Elle me trouve pauvre et amaigri», note-t-il. Les deux amants gagnent Zurich, puis Einsiedeln, Engelberg, etc., et restent ensemble jusqu'au 26 octobre. A cette date, Thoré retourne à Lausanne où il loue une chambre dans l'«ermitage» de l'ancien représentant Avril.

C'est de là que, comme nous le verrons plus tard, il se rendra à Genève, le 2 décembre 1851.

— Chambre à Ochy — peinture — Dîner à l'hôtel du Léman — A Vevey avec Félix, bain, compliments mutuels sur notre maigreur — Severino»

D'après ce texte, Thoré semble avoir franchi la frontière le 1er août. Mais dans la lettre qu'il adresse de Lausanne à sa mère, le 15 août 1849, il déclare: «Je suis arrivé en Suisse, il y a une huitaine.» (Ars. Ms. 7909).

[10] Ars. Ms. 7917, p. 1—2, Archives d'Etat, Genève (= AEG), Chancellerie, H 23, p. 179, sous son pseudonyme de Paul Dutreih.

Durant tout son séjour en Suisse, Thoré n'exerce aucune activité lucrative. Peu après son arrivée, il écrit à sa mère, de Lausanne: «Mon voyage a parfaitement réussi, et je suis arrivé en Suisse, il y a une huitaine. Je ne suis pas encore installé définitivement, mon séjour devant dépendre de mes moyens de travail ici. Du reste, la vie est à très bon marché, 4 fois moins chère qu'à Londres et moitié moins qu'à Paris. J'espère donc m'en tirer, Dieu aidant. Tu sais combien ce pays-ci est admirable. Je suis logé dans un petit village sur le bord du lac, bordé de montagnes. Ce sont les plus beaux aspects du monde et un climat extrêmement sain. Mais rien cependant ne vaut la patrie. Je suis ici sous le nom de Paul Dutreih, peintre, et j'ai en effet avec moi une boîte de couleurs, et je vais faire de la peinture, même comme moyen d'argent. Ne dis pas où je suis[11].»

Pour éviter toute indiscrétion de la police, Thoré correspond avec la France par l'intermédiaire de son ami Henri Celliez, avocat, lié depuis longtemps aux milieux républicains et socialistes. Un an plus tard, il se fera adresser ses lettres à Lausanne chez son ami Champseix, dont il estime sans doute que le titre de professeur est une caution suffisamment respectable aux yeux de la police française[12].

Le 1er octobre 1849, il écrit à sa mère, de Rolle: «Je suis un peu installé à la campagne, autant que je puis l'être, en attendant l'issue du procès.» Se faisant quelque illusion sur ce procès, intenté aux instigateurs de la manifestation du 13 juin, devant la Haute Cour de Versailles, il poursuit: «Il n'est pas impossible que je sois acquitté, à moins que je ne sois condamné à perpétuité, auquel cas je me suis déjà presque assuré des ressources suffisantes par un travail littéraire. Cependant, je n'ai encore pu rien entreprendre, dans l'incertitude d'un résultat qui est si proche. Jusqu'ici, grâce à votre aide et à ce que j'ai retiré de travaux précédents à Paris, j'ai suffi aux exigences de ma retraite forcée et secrète, de mon voyage et de mon séjour à l'étranger. Une centaine de francs

[11] Ars. Ms. 7909. Lettre du 15 août 1849.

[12] *Ibid.*, lettre du 15 novembre 1850. «M. le Professeur Champseix, Maison du Tribunal, près de la Cathédrale, Lausanne.» Reproduite dans: *Nouvelle Revue Rétrospective* (= NRR) XII, p. 428.

encore me donneraient le moyen d'aller jusqu'à la fin de mon procès[13].»

En fait, le 10 octobre, la Haute Cour ne prononça que quelques acquittements et Thoré fut condamné à la déportation, comme la plupart des autres inculpés. Dès lors, tout espoir d'un prochain retour disparaissait. Néanmoins, l'exilé ne semble pas avoir cherché une occupation rémunératrice, bien difficile à trouver d'ailleurs en pays romand. Tant qu'il sera en Suisse, où, estime-t-il, 100 Fr. par mois lui suffisent pour vivre[14], il recevra de l'argent de sa mère (en tout cas 700-800 francs). Celle-ci, notons-le, ne partageait nullement ses idées; elle s'inquiétait même de le savoir en pays protestant et, en bon fils, il se hâta de l'assurer qu'il ne songeait nullement à se faire «huguenot[15]».

Thoré était arrivé avec un faux passeport. C'est sous le nom de Paul Dutreih qu'il vécut «pour éviter les ennuis de la condition de réfugié[16]». En effet, cédant aux demandes réitérées de la France, le Conseil fédéral, le 11 septembre 1849, défendit aux réfugiés français de séjourner à moins de 8 lieues de la frontière de leur pays, ce qui signifiait qu'il leur fallait quitter le territoire genevois. Le 15 février 1851, il leur interdit tous les cantons romands, les deux Bâle et le Tessin, les internant ainsi en Suisse centrale et orientale[17].

Mais Thoré n'entrait pas dans cette catégorie; comme il l'explique: «Je suis dans une position meilleure que mes amis, n'ayant jamais pris ici mon véritable nom et n'étant établi que sous le nom de Dutreih, peintre, qui est celui de mon passeport. C'est en cette qualité que j'ai obtenu ici un permis de séjour et que je suis inscrit aux municipalités[18].»

Les autorités vaudoises n'étaient pas dupes de ce stratagème, ainsi qu'en témoigne ce passage d'un rapport du Bureau des Etrangers, en avril 1851: «Thoré séjourne à Territet, commune des

---

[13] *Ibid.*, lettre du 1er octobre 1849, NRR XII, p. 415—416.

[14] Ars. Ms. 7909, lettre du 4 octobre 1849.

[15] *Ibid.*

[16] *Ibid.*, 1er octobre 1849. NRR XII, p. 416.

[17] H. Bessler, *op. cit.*, p. 240—253.

[18] Ars. Ms. 7909, lettre du 16 février 1850.

Planches, en vertu d'un faux passeport sous le nom de Dutreih[19].» Depuis plus de deux mois, l'arrêté du Conseil fédéral interdisant aux réfugiés français le canton de Vaud était en vigueur, aussi cette phrase a-t-elle été tracée et éliminée du rapport transmis à Berne.

Cette protection, Thoré la devait aux bons rapports qu'il entretenait avec les autorités vaudoises et dont il fait état à plusieurs reprises. «Je suis toujours au mieux avec le gouvernement du pays et les braves Suisses qui nous donnent l'hospitalité», écrit-il dans sa lettre déjà citée du 16 février 1850. «Peut-être en résultera-t-il pour eux une invasion des Autrichiens et des Prussiens au printemps. C'est du moins le prétexte que prend la Sainte-Alliance pour venir brouiller la république helvétique comme tu as pu le voir dans les journeaux. Peut-être serons-nous donc forcés de quitter bientôt cet asile, pour aller où? Il ne nous restera guère que l'Angleterre, toujours ouverte aux proscrits.» Thoré semble faire quelque peu bon marché des dangers que sa présence et celle de ses amis faisaient courir à la Suisse. En réalité, il s'efforcera de ne pas les compromettre inutilement, et renoncera à y publier la brochure qu'il avait rédigée durant les premiers mois de son exil. «Je dois cette réserve à mes amis du gouvernement cantonal qui m'ont reçu avec tant de sympathie et de cordialité», écrira-t-il à son ami Delhasse, le 15 janvier 1850[20]. Le 15 novembre de la même année, rassurant sa mère au sujet de la fausse nouvelle de son expulsion lancée par un «journal aristocrate d'ici», il déclare: «Je suis toujours parfaitement tranquille et au mieux avec les hommes qui gouvernent. Il faudrait sans doute des événements nouveaux, bien graves, et une expulsion en masse, pour que je fusse atteint[21].»

Les rapports de Thoré et des autres réfugiés avec les autorités vaudoises avaient été des plus étroits en 1849, comme en témoigne ce passage des notes rédigées par le proscrit: «Voyages à Lausanne — Souper avec le gouv[ernement]. Janot, Avril (Raspail Eugène), Kopp, Boichot, Eytel (le Ranz) Larageaz (le canton de Vaud)...

---

[19] Archives cantonales Vaudoises (= ACV), K. VIIe 10, carton 1, rapport s. d. intitulé «Renseignements de Lausanne».

[20] Ars. Ms. 7911, NRR XII, p. 418.

[21] Ars. Ms. 7909, NRR XII, p. 427—428.

Fornerod, Blanchet, Chancel[22].» Janot, Avril, Kopp, Boichot et Chancel constituaient en quelque sorte l'état-major des réfugiés résidant à Lausanne. L'avocat Eytel, conseiller national, était leur ami et leur protecteur attitré. Quant à Larageaz, il s'agit sans doute de Delarageaz, alors président du Conseil d'Etat, lequel se trouvait encore représenté par Fornerod et peut-être Blanchenay (Blanchet?). Ces noms, avec celui du conseiller d'Etat Veillon (écrit Veuillon) réapparaissent en décembre 1849, quand Thoré revint à Lausanne. En 1850, on trouve celui de Meystre (écrit Mestre), le préfet de Lausanne, grand ami des réfugiés qu'il protégeait autant qu'il le pouvait, accueuillant même Mazzini en sa maison[23].

Le témoignage d'un autre réfugié, Jacques Robillard vient corroborer celui de Thoré. A son arrivée à Lausanne, à la suite de la journée du 13 juin 1849, Robillard, nanti d'une recommandation pour «l'un des principaux fonctionnaires», fut présenté à Delarageaz, président du Conseil d'Etat et «ancien correspondant du journal communiste *le Populaire* dont j'étais le gérant, grand admirateur de Cabet dont je partage les doctrines». Il fit la connaissance d'autres membres du gouvernement; «il n'y avait qu'une voix parmi eux pour blâmer les actes réactionnaires du gouvernement français; leurs idées étaient si avancées qu'ils nous reprochaient d'avoir été trop modérés quand nos amis étaient au pouvoir et de n'avoir pas été assez rouges, etc. etc.». En octobre 1849, les conseillers d'Etat vaudois demandèrent eux-mêmes aux réfugiés d'avoir avec eux des relations plus intimes; des réunions plus fréquentes réunirent proscrits et magistrats. «Dans un banquet qui leur fut offert à cette époque par des réfugiés, MM. les conseillers d'Etat portèrent des toasts les plus chauds: ils étalèrent leurs vives sympathies pour nous; ils promirent que jamais ne serait porté atteinte au droit d'asile[24].»

---

[22] Ars. Ms. 7917, p. 2.

[23] *Ibid.* Sur Meystre, cf. Em. Meystre, *Biographie de A. D. Meystre*, Lausanne 1891, 224 p.

[24] Lettre de Robillard à la *Gazette du Peuple* du 21 juin 1851, reproduite dans la *Tribune Suisse* du 24 juin 1851. Robillard venait d'être expulsé pour avoir, avec d'autres réfugiés, signé une protestation contre l'arrêté du

Ces sympathies des autorités vaudoises pour la Montagne et les républicains socialistes sont hors de doute, en 1849. Delarageaz qui était et restera l'ami et le correspondant de Proudhon[25], en témoigne bien, par cette lettre du 22 avril 1849, adressée à Laudet, officier de santé à Besançon, socialiste et correspondant du *Peuple* de Proudhon: «Il faut le dire, depuis plusieurs mois, je ne puis pas penser à la France sans un serrement de cœur et une espèce de marasme et de lassitude d'esprit. Comment en serait-il autrement en présence de tant de déceptions! Je n'aurais jamais imaginé qu'il fut donné à la génération actuelle de voir un pareil spectacle, je dirais un pareil scandale, abaissement, trahison, duplicité, mensonge, calomnie, hypocrisie, et voilà ce qui distingue l'époque où nous vivons. Quoi la France républicaine fournir des mercenaires pour aider à l'Autriche, à la Sainte-Alliance à renverser la République romaine et à restaurer l'autorité temporelle du Pape! Et le peuple reste muet... Le peuple ne vient pas de sa forte voix balayer toutes ces turpitudes. Que sont devenus les Républicains?...

Voilà donc notre ami [Proudhon] condamné, sont [sic] journal sur le point de succomber et sa banque ajournée. Il ne reste donc absolument rien de toutes les espérances que la révolution de février avait fait naître, rien pour le moment qui puisse résister à la réaction. Et cependant le parti démocrate en France a plus de force qui [sic] ne lui en faudrait pour faire tourner les événements en faveur du progrès et d'une solution satisfaisante pour le bonheur de l'humanité.»

Heureusement, une touche plus gaie dans ce tableau si sombre: les élections vaudoises qui sont excellentes: «Notre grand Conseil marchera bien. Si au lieu d'être le gouvernement d'une population de 200.000 âmes il se trouvait être chargé des destinées d'un peuple de plusieurs millions d'habitants, au centre de l'Europe, j'aime à croire que l'Italie serait depuis longtemps débarassée des barbares,

---

Conseil fédéral ordonnant l'internement des réfugiés français en Suisse allemande (15 février 1851). Malheureusement, aucune bibliothèque ne possède une collection de la *Gazette du Peuple* qui parut à Lausanne de 1850 à 1853 (?) et représentait la tendance de gauche du radicalisme, favorable aux réfugiés.

[25] *Correspondance de Proudhon*, Paris 1875, t. III, V, VII, IX, X.

mais nous n'avons pas à nous mêler des affaires intérieures de nos voisins[26].»

Cette suffisance naïve était bien dans l'esprit des radicaux romands. Elle explique peut-être la rapidité avec laquelle beaucoup d'entre eux passèrent du soutien et de la sympathie la plus active envers les réfugiés à une attitude plus froide, voire même hostile, quand, cédant au Conseil fédéral et aux exigences de l'étranger, ils commencèrent à les expulser. Désillusionnés sur leur compte, ils en vinrent rapidement à penser que les proscrits étaient souvent les artisans de leur propre malheur.

Mais ce revirement ne se fera que lentement et il épargnera pendant longtemps certains réfugiés, tel Thoré.

Celui-ci, peu après son dîner avec les «autorités vaudoises», en automne 1849, gagna Genève, pourtant interdite aux réfugiés français, ce qui ne l'empêcha pas de rendre visite au chef du gouvernement et du parti radical, James Fazy, qu'il voyait pour la première fois et qui lui réserva un «accueil amical». Thoré songeait à développer le journal de l'homme d'Etat genevois, *la Revue de Genève:* «J'avais l'idée de faire de la *Revue* un journal suisse et même européen.» Mais Fazy semble avoir changé d'attitude car Thoré parle d'un «2e accueil», sans doute moins favorable que le premier[27].

Mais cela n'empêche pas Thoré de retourner à Genève et d'y séjourner de décembre 1850 à mai 1851. Pour cette période on lit, dans ses notes: «Soupers Fazy-Sozanoff — les proscrits, petit Jean, etc.[28].» Le personnage mentionné est le Russe Nicolaï Ivanovitch Sazonov, dont nous reparlerons plus loin. Bornons nous à relever ses excellentes relations avec James Fazy qu'il connaissait depuis assez longtemps semble-t-il; c'est en 1836, qu'il était venu pour la première fois à Genève[29] et en 1851, répondant à une note du

---

[26] Arch. dép. du Doubs, Besançon, M 1186, dossier Laudet. La lettre de Delarageaz fut saisie par la police, dans les papiers de Laudet, à la suite du coup d'Etat de décembre 1851.

[27] Ars. Ms. 7917, p. 2.

[28] *Ibid.*, p. 16.

[29] Du 13 janvier au 6 mai 1836. Sazonov venait de Moscou (visa du 15 août) par Berne (visa du 11 janvier). De Genève, il partit pour Turin (AEG, Etrangers, H 8, p. 25). Sur Sazonov, cf. EDMUND SILBERNER, *La*

Ministre de France à Berne, le Conseil fédéral écrivait à son sujet: «Depuis plus de quinze ans il vient par intervalle faire de très longs séjours à Genève où il a beaucoup de relations[30].» C'est sans doute lors de ces séjours qu'il s'était lié avec Fazy, qu'il revit à plusieurs reprises d'ailleurs à Paris, entre autres lors du séjour qu'y fit l'homme d'Etat genevois pendant les derniers jours de 1848 et les premiers de 1849[31]. Tous deux fréquentaient le salon de la comtesse d'Agout, où Fazy fit la connaissance de Herzen et de Golovine qu'il n'allait pas tarder à retrouver tous deux à Genève[32].

Quelques mois après, en janvier 1850, Sazonov, expulsé par le gouvernement français, se trouvait lui aussi à Genève. Au lendemain de la manifestation du 13 juin, se croyant menacé, il voulait déjà quitter la France. Aussi avait-il chargé Herzen, qui partait se réfugier à Genève, de demander pour lui à James Fazy un passeport genevois qui lui fut aussitôt envoyé[33]. On voit que les rapports entre les deux hommes étaient des plus cordiaux et que l'affirmation du réfugié allemand Dronke selon laquelle Sazonov obtenait tout ce qu'il voulait du leader radical, n'est pas exagérée[34]. En mars 1851, un déserteur qui avait fréquenté le milieu des réfugiés à Genève et qui, pour s'éviter une condamnation, fit des «révélations» au sous-préfet de Gex, à son retour en France, dé-

---

correspondance Moses Heß-Louis Krolikowski 1850—1853, dans *Annali* dell'Istituto Giangiacomo Feltrinelli, Anno terzo, 1960, Milano, p. 582—620, et du même auteur, *Sassonoff et les réfugiés politiques en Suisse en 1851*, *Annali*... Anno quarto, 1961, p. 194—198.

[30] AMAE, Paris, Corresp. polit. Suisse, vol. 568, annexe à la dépêche du 23 mai 1851.

[31] *Les mémoires de James Fazy, homme d'Etat genevois (1799—1878)*, publiés par François Ruchon, Genève 1947, p. 78. Henri Fazy, *James Fazy, sa vie et son œuvre*, Genève-Bâle 1887, p. 241—242.

[32] Iwan Golowin, *Der russische Nihilismus*, Leipzig, o. J., p. 61. A. I. Herzen, *Sobranié sotchinénii... Pisma 1847—1850*, t. XXIII, Moscva 1961, lettre 89.

[33] A. I. Herzen, *op. cit.*, lettre 95 et annotation. Nous remercions vivement M. Igor Karčevski qui a bien voulu nous traduire ces textes. AEG, registre des passeports 53, n° 448. Marc Vuilleumier, *Alexandre Herzen et James Fazy*, dans *Musées de Genève*, février 1963, p. 11—14.

[34] Dronke à Engels, Genf, den 29. September 1850. Institut International d'Histoire Sociale, Amsterdam (= IIHS).

clara que Fazy avait des conciliabules avec les chefs des proscrits français chez Sézanoff [sic], auquel il attribuait une grande influence[35]. On peut supposer que Thoré aura assisté à quelques-unes de ces réunions, qui n'étaient peut-être pas aussi nombreuses que le laissaient entendre les informateurs. Ce que l'on peut affirmer, en tout cas, c'est que Fazy connaissait la présence de Thoré à Genève.

Les autorités françaises ne l'ignoraient pas non plus et son nom figure sur la liste que dressa le sous-préfet de Gex, le 10 mars 1851[36].

Cela n'empêcha pas le Conseil fédéral de répondre aux réclamations du ministre de France à Berne, en mai 1851, sur la foi des informations fournies par les gouvernements genevois et vaudois, que Thoré «n'a jamais habité Genève il est classé comme réfugié français dans le canton de Vaud, il doit d'ailleurs avoir quitté la Suisse depuis assez longtemps[37]».

Ainsi l'absence d'une police fédérale et le cantonalisme permettaient au réfugié qui prenait la précaution de se déplacer d'un canton à l'autre d'éluder sans trop de difficultés les arrêtés fédéraux. Mais il fallait évidemment qu'il soit libre de ses mouvements et n'ait pas à solliciter permis de séjour ou d'établissement pour travailler chez un patron. Les ouvriers et les artisans étaient beaucoup plus handicapés par ces arrêtés, d'autant plus qu'ils les écartaient des villes de langue française où ils auraient pu trouver le plus facilement de l'ouvrage. D'où les protestations que soulevèrent les décisions du Conseil fédéral et parfois même certaines tensions entre «réfugiés chefs» et «hommes du rang». Quand le proscrit bénéficiait encore, comme Thoré, de la complicité des autorités cantonales, ce n'était plus qu'un jeu et la seule précaution à prendre était de garder une certaine discrétion pour ne pas les compromettre trop ouvertement.

---

[35] Sous-préfet de Gex au préfet de l'Ain, 22 mars 1851, Archives départementales de l'Ain, Bourg, 8 M 13.

[36] «Thoré, ex-rédacteur de la *Vraie République*, aux Pâquis, Maison de l'Estaminet fédéral», Arch. dép. de l'Ain, 8 M 13.

[37] AMAE, Paris, corresp. pol. Suisse, vol. 568, réponse du Conseil fédéral, en annexe à la dépêche du 23 mai 1851.

C'est ce qu'il fit, s'abstenant d'envoyer des articles nombreux et violents à la presse parisienne, comme le faisait Félix Pyat, ou de publier des manifestes aux électeurs, comme Boichot. A trois occasions seulement Thoré s'est départi de cette réserve: en 1851, en signant l'adresse des républicains français réfugiés en Suisse au banquet du 24 février tenu à Londres; en publiant un article dans *l'Almanach de l'Exilé* pour 1851 et en publiant en 1850, sa brochure *Liberté* dont nous allons examiner les idées.

Ce petit volume de 138 pages parut à Bruxelles, par les soins de Félix Delhasse. Dans une lettre à ce dernier, du 15 février 1850, Thoré donne les raisons de ce choix: «...Je m'adresse encore à vous pour la publication d'un livre que je viens de faire ici. J'ai deux éditeurs à Paris, Sandré et Lévy qui sont tout disposés à m'imprimer. Mais mon livre sera certainement saisi et poursuivi. Je dois éviter cette confiscation, cette amende et cette condamnation, certaines. J'avais imaginé d'imprimer ici, à Lausanne chez Buonamici, éditeur de l'*Italia del Popolo* de Mazzini, qui s'est mis à ma disposition. On aurait essayé d'un dépôt à Paris, le dépositaire, quand il a rempli les formalités ne risquant pas le procès pour son compte. S'il y avait eu saisie, c'était quelques exemplaires de perdus, voilà tout, et on en aurait vendu ou donné le plus possible en fraude. Mais la situation actuelle de la Suisse, menacée sous prétexte des réfugiés me commande de ne pas ajouter encore un prétexte public... ...Il faut au contraire que la question suisse soit dégagée de la question des réfugiés pour qu'il soit évident aux yeux de l'Europe que la coalition austro-prussienne, en attaquant la Suisse, attaque la république et la révolution[38].»

A cette raison politique, Thoré ajoutait, comme nous l'avons vu, le désir de ménager ses amis du gouvernement vaudois.

Son ouvrage[39] est un intéressant témoignage sur le développement des idées socialistes au lendemain de 1848. Elaboré dans l'exil, au lendemain de la défaite, il se présente comme une réflexion critique sur la révolution, sur son programme, sur ses buts,

---

[38] Ars. Ms. 7911; NRR XII, p. 417—418.

[39] T. Thoré, *Liberté*, Bruxelles, Imp. de Ch. Wanderauwera, éditeur, Bruxelles 1850, in-8°, 138 p.

réflexion que Thoré s'efforce d'intégrer dans une vision plus large de l'histoire et de l'évolution sociale.

A la fin de l'Empire romain, expose-t-il, le christianisme a été une véritable révolution de la liberté. Mais son organisation démocratique des débuts a bientôt dépéri, remplacée par la hiérarchie qui a édifié un despotisme spirituel. La féodalité est venue, sur le plan politique et économique, compléter ce despotisme. Mais, en son sein, se développent en même temps, s'épaulant mutuellement, la monarchie et le Tiers Etat. Celui-ci, comme le christianisme, était né sous l'invocation de la liberté, mais en grandissant, et Thoré retrace le lent essor de la bourgeoisie, il calque son organisation économique sur celle de la féodalité, créant un nouveau despotisme économique.

Mais cette triple oppression: religieuse, politique et économique, a suscité des résistances, car l'histoire est une insurrection perpétuelle de la liberté.

Seulement, écrit Thoré, «Tandis que la domination religieuse a été suivie par la Réforme au XVIe siècle, tandis que la domination politique a été suivie par la Révolution au XVIIIe siècle, la réforme, ou si l'on veut, la révolution de la société économique n'est vraiment engagée que depuis février. Et le socialisme qui doit compléter l'œuvre de ses deux sœurs aînées, la Réforme et la Révolution, ne date que d'hier comme parti constitué dans le pays[40]».

Mais, si la domination religieuse et politique ont été ruinées, il n'en reste pas moins qu'elles subsistent, elles ont perdu leur vie morale propre, leur souffle intérieur, elles se sont immobilisées, fossilisées, mais l'oppression qu'elles exercent subsiste. «Au milieu du XIXe siècle, en 1850, l'homme, le citoyen, le travailleur, sont encore courbés sous une autorité extérieure et ne s'appartiennent pas à eux-mêmes. L'homme est divisé, comme la société imparfaite où il vit misérablement, et la tyrannie se partage en fractions d'hommes.

Comment donc faire l'homme complet dans une société incomplète? Car l'idéal est que chaque homme se rapproche de plus

---

[40] *Ibid.*, p. 40.

en plus de l'humanité et devienne en quelque sorte l'humanité entière...

Cette tendance à l'unité est la véritable signification de l'histoire moderne.

Dans l'avenir, chaque homme sera son pape, son empereur, son maître, suivant la belle expression de Pierre Leroux[41].»

Ce sens que Thoré reconnaît à l'histoire, lui permet de valoriser les efforts et les luttes des siècles antérieurs: «Que de grands hommes ont consacré leur génie, leur dévouement, leur vie à ces œuvres superbes, condamnées à mourir quand l'humanité a conçu un idéal supérieur aux formes précédentes de son existence[42]!» Et il trouve des accents fort éloquents pour évoquer ce mouvement de l'histoire:

«Sublime spectacle de l'histoire que ce déroulement d'un drame sans fin, mais non pas sans progrès et sans but, où sont glorifiés et sacrifiés tant de personnages héroïques ou burlesques, tant d'individualités originales, tant de foules actives et inquiètes; danse macabre où la mort seule est toujours en scène, poussant dans l'ombre, avec son immortelle ironie, les uns sur les autres, papes et empereurs, courtisans et usuriers, moines et soldats...

La pensée infinie est comme la mer: de son flot opiniâtre et inépuisable sans cesse elle bat ses limites, et quand elle a usé un rocher, ce qu'elle rencontre derrière, elle l'attaque avec la même résolution et la même persévérance. La pensée qui crée tout, détruit tout ce qu'elle a créé, éternellement amoureuse d'une vérité qui s'élève éternellement au-dessus de l'histoire passée... L'histoire n'est que la succession des efforts de l'esprit humain pour la délivrance de [son] triple esclavage[43].»

Ainsi, s'inspirant de l'historiographie romantique, de l'idéalisme de Pierre Leroux, des idées du saint-simonisme et des autres écoles du socialisme français d'avant 48, Thoré s'est forgé une philosophie de l'histoire qui ne manque pas d'originalité.

C'est sur cette philosophie qu'il fonde sa critique de la révolution de 1848, critique qui s'inspire beaucoup du proudhonisme.

---

[41] *Ibid.*, p. 17.
[42] *Ibid.*, p. 35.
[43] *Ibid.*, p. 36.

Si elle a échoué, c'est qu'elle n'a pas su s'attaquer à l'appareil despotique de l'Etat centralisé, héritage de la monarchie absolue, repris et perfectionné par Napoléon Ier, conservé à travers les deux Restaurations et la Révolution de 1830. «La révolution de février, écrit-il, sans rien faire a regardé venir, tout ébahie bientôt de voir fonctionner contre elle les anciennes machines de la royauté et de l'Empire, qu'elle avait ménagées ou méprisées ou dont peut-être elle avait cru pouvoir elle-même se servir. Mais un pommier ne produit pas de cerises et une machine monarchique ne saurait produire la démocratie et la liberté.»

Aussi, en février 48, on a mis la charrue devant les bœufs. «On a voulu organiser le travail avant d'avoir organisé la liberté, poursuit-il. Dans le monde économique tout a été respecté de même par les vainqueurs populaires: l'ancienne forme de propriété avec tous ses abus, le capital avec tous ses privilèges, la banque et ses actionnaires, la bourse et ses agioteurs; toutes les lois favorables aux maîtres qui font travailler, oppressives pour les salariés qui travaillent; toutes les conditions enfin du prolétariat, qui assurent l'exploitation des pauvres par les riches. On n'a pas même raturé la loi contre les coalitions des ouvriers[44]!» Suit une critique serrée de la politique économique et sociale de la Constituante.

Le pouvoir politique, l'Etat avec sa centralisation administrative doit donc être détruit, et Thoré en réfutant l'argumentation des républicains qui voudraient l'utiliser pour la construction de la société nouvelle, explique sa formation de la manière suivante:

«Les armées, les magistrats, les espions, les impôts, les fonctionnaires supposent un antagonisme entre les citoyens et la société dont on fait un être abstrait et distinct, ordonné suivant un type favorable aux intérêts de certaines classes; et, en effet, l'ancien régime est en hostilité avec tous les travailleurs, et les travailleurs sont en hostilité avec lui.» C'est cet antagonisme social, explique-t-il, qui nécessite ce qu'il appelle «les fonctions qui représentent la ‚société' contre les citoyens[45]».

Or, dans une démocratie véritable, les intérêts de la société

---

[44] *Ibid.*, p. 46.
[45] *Ibid.*, p. 57—58.

coïncident avec ceux des individus. Les fonctions essentielles de l'Etat disparaissent. L'armée fait place à la nation en armes, la police est réduite à ses attributions municipales: faire observer les règlements d'édilité publique. Le gouvernement central sera réduit à fort peu de choses, les impôts pourront ainsi être presque abolis.

Cette destruction de l'Etat centralisé de type jacobin et bonapartiste n'épargnera pas les divisions départementales et communales. Le département est une création arbitraire, venue d'en haut; quant à la commune, elle est beaucoup trop petite, la plupart du temps, pour qu'une vie politique normale puisse s'y enraciner.

«Dans la commune microscopique, explique-t-il, quelques dizaines, ou quelques centaines d'hommes et leurs familles ne peuvent avoir les ressources nécessaires pour toutes les fonctions de la vie intellectuelle, politique et sociale. Point d'éducation suffisante pour les enfants; point d'éducation pour les hommes; ni bibliothèques, ni institutions scientifiques, ni réunions civiques, ni livres, ni journaux, ni propagande mutuelle, ni rayonnement des plus instruits sur les plus ignorants. La lumière est trop loin pour éclairer ces proscrits de la grande communauté nationale. Pareillement, les ressources du travailleur, ainsi isolé, sont nulles et le paysan des villages demeure à la merci du landlord, du seigneur terrien dont il cultive le champ[46].»

Aussi, Thoré préconise-t-il la formation de communes beaucoup plus vastes, de la grandeur du canton, comptant de 25.000 à 30.000 habitants et établies en fonction des besoins locaux. Ces grandes communes, conserveraient toute leur autonomie, seraient administrées par un conseil élu, exerçant à la fois le pouvoir exécutif et législatif, tout en laissant les associations de travailleurs gérer leurs propres affaires.

Cette disparition de l'appareil étatique ne signifierait pas une atomisation de la France: une administration nationale, à l'image de celle de la commune, serait élue et serait en contact avec chaque

---

[46] *Ibid.*, p. 75. — Idée analogue dans l'article *La Commune républicaine, Journal de la Vraie République*, 25 avril 1849.

commune par un agent national, sans aucun pouvoir et chargé uniquement de la liaison.

Dans certains cas, des communes pourraient s'associer par contrat, pour des buts particuliers, construction ou exploitation d'un canal, utilisation des cours d'eau, etc.

«Ainsi, conclut Thoré, une assemblée unique avec des agents intermédiaires dans les municipalités, voilà le seul gouvernement que comporte la démocratie socialiste ou le socialisme démocratique. Voilà le seul pouvoir, en dehors des communes, c'est-à-dire de l'association mutuelle et directe; pouvoir moral et non plus coercitif, pouvoir qui n'est plus redoutable pour la liberté puisque les moyens de force ne sont plus à sa disposition immédiate, outre qu'il est constitué dans des conditions qui offrent toute garantie[47].»

Alors, la réforme politique accomplie, on pourra passer aux réformes économiques.

«Une fois libre, le peuple fera lui-même la révolution économique qu'on appelle plus spécialement le socialisme, et enfin la révolution religieuse qui le rachètera définitivement de sa triple infériorité.

Le XIXe siècle a donc devant lui une épopée immense, qui occupera encore bien des générations. Trois actes: la démocratie — le socialisme — et la religion[48].»

Sur ces réformes sociales, Thoré ne donne guère d'indications. Il parle bien d'association des travailleurs, d'échange des produits, comme l'entendait Proudhon, mais sans autres indications. Il insiste sur le fait qu'il s'agit là d'une œuvre de longue haleine s'étendant sur plusieurs décennies.

C'est ce qu'il écrit à sa mère, le 30 avril 1850: «Je suis bien triste parfois des souffrances de la patrie qui s'avance encore vers une crise terrible. Nous ne sommes, hélas, qu'au commencement de la révolution qui durera peut-être jusqu'à la fin du siècle. Enfin, conclut-il, Dieu est grand et le peuple est son prophète[49].»

Ce petit livre est un témoignage intéressant de cette tendance anti-centralisatrice, anti-étatiste qui, en opposition à la tradition

---

[47] *Ibid.*, p. 116.

[48] *Ibid.*, p. 130.

[49] Ars. Ms. 7909.

jacobine, se manifeste, durant les années 1848, aussi bien dans les milieux socialistes d'ailleurs que chez les démocrates bourgeois et les libéraux.

Thoré le dit bien, dans une lettre à son ami Delhasse, le 19 mai 1850: «Je suis bien pressé de voir imprimé mon livre. Car, outre que la révolution se précipite [on voit les illusions et les fallacieux espoirs dont se nourrissaient les exilés] mes idées sont dévirginées tous les jours par ceux qui ont le journalisme sous la main; tout l'esprit humain est solidaire, un, universel! Hier c'était Girardin qui agitait le mécanisme d'un véritable suffrage universel; aujourd'hui c'est *la Revue Sociale* qui expose la nécessité d'une nouvelle commune républicaine et qui élabore l'organisation démocratique. La valeur d'un travail intellectuel tient un peu au moment où il vient au jour. Je me félicite de cet accord préventif en quelque sorte, qui me donne par avance l'adhésion des esprits les plus vivants et me confirme dans les pensées que contient mon petit livre[50].»

Inutile d'insister sur la différence entre les idées d'un libéral tel que Girardin et celles de Thoré ou de *la Revue Sociale*. Mais cette convergence contre la centralisation administrative, héritage des jacobins et du Premier Empire, est justement relevée. Cette tendance ne sera que renforcée, chez les républicains, par le coup d'Etat du 2 décembre 1851 et le Second Empire; on la retrouve chez de nombreux publicistes et elle se manifestera au grand jour en 1870-1871. Mais l'échec de la Commune de Paris et des mouvements provinciaux, l'affermissement progressif de la Troisième République marqueront son échec et sa disparition. A tel point d'ailleurs que les historiens français l'ont souvent sousestimée, pour ne pas dire ignorée[51].

Soulignons une fois de plus que cette tendance prend un contenu naturellement bien différent quand elle se manifeste dans les

---

[50] *Nouvelle Revue Rétrospective*, XII, p. 422—423. Ars. Ms. 7911.

[51] Il ne serait pas sans intérêt de faire l'histoire de ces idées anti-centralisatrices et anti-étatistes au XIXe siècle. Notons en passant qu'à l'époque actuelle, en France, certains sociologues ont également préconisé la refonte des petites communes en grands ensembles de la dimension du canton, comme le proposait Thoré.

milieux conservateurs, chez les libéraux ou chez les socialistes tels que Thoré.

Celui-ci doit beaucoup à Proudhon, mais il a su élaborer ses idées en un système cohérent qui n'est pas sans originalité et qui préfigure ceux que l'on retrouvera, une vingtaine d'années plus tard, lors de la Commune, puis chez des socialistes à tendance anarchisante, comme Lefrançais[52].

Dans quelle mesure les conceptions de Thoré étaient-elles partagées par les autres réfugiés qui se trouvaient en Suisse?

Il est naturellement assez difficile de répondre à cette question, mais quelques documents nous prouvent que certaines des idées développées par Thoré se retrouvent chez d'autres républicains. C'est le cas du Lyonnais Jean-Pierre Déchant, ouvrier de la Croix-Rousse et représentant caractéristique de la «Fabrique» de soieries[53]. Cet ancien chef des «Voraces», «un des plus actifs et des plus remuants» parmi les réfugiés, après être resté longtemps à Genève, faisait, en juin 1851, la navette entre cette ville et Lausanne, à en croire le sous-préfet de Gex. La propagande de ses compagnons aurait été fort active en direction de Lyon. «Elle s'exercerait surtout au moyen de publications clandestines, imprimées dans les ateliers des Sieurs Ledoux, lithographes, sur le Quai des Berges, et Melly, imprimeur, rue des Orfèvres, N° 177, lesquels emploieraient tous les deux des réfugiés français[54].» Et, à l'appui de ses dires, le sous-préfet avait transmis de larges fragments de manuscrits dus à la plume de Déchant, dont une *Profession de foi* dont nous détachons les passages les plus saillants:

«Droit à la satisfaction intégrale de tous les besoins légitimes, en échange de la production selon ses facultés. Droit au développement complet de toutes les facultés par l'éducation physique, scientifique, morale et professionnelle, gratuite et obligatoire pour tous...

---

[52] Max Nettlau, le grand historien de l'anarchisme semble avoir ignoré *Liberté*. Il cite une seule fois le nom de Thoré, mais il le fait de seconde main (Max Nettlau, *Der Vorfrühling der Anarchie*, Berlin 1925, note p. 203).

[53] Sur Déchant, cf. Bessler, *op. cit.*, p. 214—215.

[54] Lettre du Ministère de l'Intérieur à celui des Affaires étrangères, 4 juillet 1851. AMAE, Paris, Affaires diverses, Suisse, carton 10, dossier Déchant.

Plus d'impôts. Garantie contre les éventualités sociales et individuelles attentatoires au bien être et à la sécurité, par l'assurance mutuelle de tous les citoyens.

Rapports directs de la Commune avec le Gouvernement sous le point de vue administratif.

Transformation de la Commune ou paroisse actuelle en association communale, pouvant suffir à toutes les manifestations primaires de la vie sociale.

Plus d'armées permanentes à la disposition du Gouvernement et armement de tous les citoyens en milice nationale.

Application du suffrage universel et direct à toutes les fonctions sociales.

Responsabilité et révocation facultative par le souverain de tous commis et mandataires.

Rétribution de tous les emplois et mandats... Abolition de l'usure au moyen d'établissements de crédits gérés par la Commune sous la direction de l'Etat.

Affranchissement du travail par l'association libre et l'établissement par l'Etat d'entrepôts pour consignation des produits.

Centralisation de toutes les entreprises d'intérêt général. Décentralisation de tous les services d'intérêt local[55].»

Déchant se distance de Thoré par son premier point qui est presque la formule communiste «de chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins», mais il s'en rapproche par son désir de briser l'Etat centralisé, de donner une vie politique réelle aux communes et par son opposition au système représentatif.

S'agit-il d'une influence de Thoré ou au contraire d'une convergence entre deux hommes partis de leur propre expérience et ayant subi des influences analogues? On ne peut répondre à cette question, mais ce qu'il faut noter, c'est que ces idées ne sont pas isolées et se retrouvent à Lyon[56].

---

[55] Copie, *Ibid.*

[56] Cf. *Déclaration en réponse au document signé par 26 représentants du Peuple, publié par le Journal le Vote Universel et reproduit par la Presse du 12 décembre 1850.* 1 p. lithographiée, in-8°, Lyon, le 16 décembre 1850, le Comité provincial démocratique du Midi; ainsi que la déclaration de principes du «Congrès de Lyon», transcrite dans la lettre du commissaire spécial

Le communiste allemand Ernst Dronke, qui s'était lui aussi réfugié à Genève où il avait fondé une «commune» de la Ligue des Communistes[57], fournit quelques renseignements sur ces tendances, dans sa lettre à Friedrich Engels du 29 septembre 1850. La veille, il s'était entretenu avec un émissaire des sociétés secrètes lyonnaises, de passage à Genève après un voyage à Marseille. D'après Dronke, ces gens rêvent de décentralisation, de partage de la France en cantons autonomes et indépendants avec, à la tête du pays, un simple comité administratif, sans aucune initiative. Ils sont opposés à tout gouvernement national, et, ajoute le correspondant d'Engels, leur haine est principalement dirigée contre Paris[58].

Il y a, semble-t-il, une véritable réaction passionnelle de la province contre la capitale, accusée d'avoir perdu la révolution. Sans doute, faudrait-il mettre en rapport ce mouvement avec le prétendu «complot de Lyon», qui sera réprimé peu après, mais les ramifications de ces sociétés secrètes sont difficiles à suivre et l'on manque de documents à leur sujet.

Naturellement, Dronke combat ces idées proudhoniennes dont il se moque; «ces ânes», dit-il, ne se rendent pas compte qu'une fois la révolution effectuée, la France morcelée en cantons et l'armée dissoute, ils seront attaqués par les autres Etats. Au «fédéralisme» des Français, s'oppose le centralisme des communistes allemands, fruit d'une expérience nationale toute différente, dans un pays qui n'était pas encore parvenu à réaliser son unité nationale.

Un autre communiste allemand, Moses Heß, lui aussi à Genève, attaquait également ces tendances proudhoniennes, dans son *Jugement dernier du vieux monde social*, publié à Genève en 1851:

Bergeret en date du 4 février 1851 (Archives départementales du Rhône, série R, liasse Affaires du complot de Lyon et du Midi. Dossiers des inculpés — 1re série. Dossier Chevassus — Salabelle — Charpentier).

[57] «Hier habe ich eine Gemeinde zusammengebracht, stärker als die anderen» (Dronke à Engels, s. d. [juillet 1850], IIHS).

[58] Dronke à Engels, Genève, 29 septembre 1850, IIHS. L'Institut ne permet pas la publication de ses documents et n'autorise les chercheurs qu'à en donner de brèves citations.

«Le pouvoir politique, qui n'est autre chose que le règne politique des classes privilégiées, ne sera jamais aboli sans l'abolition des classes et l'abolition des classes qui ne se fait que par l'anéantissement complet de toutes les inégalités sociales, ne sera jamais exécutée que par le pouvoir politique des travailleurs, les seules [sic] parmi toutes les classes existantes dans notre Société antagoniste qui sont destinées à établir, autant dans leur propre intérêt que dans l'intérêt de tous, l'égalité la plus parfaite[59].» Et Heß, qui avait peut-être à l'esprit la brochure de Thoré ou ses discussions avec les Lyonnais, développe ses arguments en faveur du maintien indispensable d'un pouvoir étatique au lendemain de la révolution, jusqu'à la disparition des classes.

Il y a là, comme une préfiguration du débat qui opposera, au sein de la Première Internationale, les tendances socialistes et anarchistes.

Remarquons que cette brochure de Heß, fort proche des positions marxistes, et son *Cathéchisme rouge*, publié peu après[60], évidemment plus schématique et moins riche, seront expédiés à Lyon. «Un grand nombre d'exemplaires [en] a été introduit en France», remarquait le procureur général de cette ville, le 8 octobre 1851. «Ces deux publications ont été interdites dans la sixième division militaire, mais il est probable qu'elles ont pu, avant l'interdit, arriver dans quelque dépôt clandestin, d'où elles se répandent parmi les ouvriers. Car ces brochures faites pour l'exportation ne se trouvent plus, en ce moment, ni chez les libraires, ni chez l'imprimeur de Genève[61].»

---

[59] M. Hess, *Jugement dernier du vieux monde social, Genève*, Imprimerie de F. Melly, rue des Orfèvres 177, 1851, X et 32 p., p. 20. L'exemplaire de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, qui provient de la collection Jules Perrier, est dédicacé, de la main de Heß, à Pierre Leroux.

Sur Moses Heß et son séjour à Genève, en 1849—1851, cf. *Moses Heß' Briefwechsel*, herausgegeben von Edmund Silberner, 's-Gravenhage 1959, 678 p., et Edmund Silberner, *La Correspondance Moses Hess-Louis Krolikowski 1850—1853*, déjà cité.

[60] M. Hess, *Cathéchisme rouge*, 16 p. + 6 (Genève, s. d.). L'exemplaire de la B. P. U. de Genève, qui provient également de la collection Perrier, porte sur la couverture une inscription de la main de Heß: «Citoyen H. Ewerbeck.»

[61] Archives nationales, Paris, BB [30] 379. M. Silberner, auquel nous avons

Malgré son opposition à certaines des idées de Thoré, Heß envisageait une union entre la Ligue des Communistes et les éléments des autres pays susceptibles de collaborer avec elle. Dans le *Jugement dernier*, il proclama la nécessité de regrouper tous les républicains autour du parti le plus révolutionnaire[62]. Le 17 janvier 1851, il écrivait à un inconnu: «Es wäre von der größten Bedeutung, wenn wir [Bund der Kommunisten] uns sowohl unter uns wie mit den kom. Parteien anderer Länder, namentlich mit der französischen, über solche Maßregeln, welche unmittelbar nach der Revolution zu ergreifen sind, vereinigen könnten. Thoré sagte mir, daß er deshalb auch schon an Louis Blanc geschrieben [hat][63].» La référence à Louis Blanc nous montre combien, à cette époque, le concept de communisme était encore vague et combien peu précises, les limites de l'alliance envisagée par Heß.

Sazonov, lié à Heß et à Thoré, se proclamait communiste et faisait part à Marx de son complet accord; il entreprit même la traduction en français du *Manifeste communiste*, mais il ne connaissait que très superficiellement les théories de celui dont il se voulait l'adepte[64]. Lui aussi s'associa au projet de Heß et, sans doute avec d'autres, ils rédigèrent une adhésion au programme élaboré par les proscrits, à Londres, en vue de leur banquet du 24 février, adhésion qu'ils firent signer par les réfugiés. Dans une lettre à Krolikowski, du 28 février 1851, il déclare: «Nous travaillons en commun avec Heß à la propagande des idées qui nous sont communes. Et comme vous avez dû le voir d'après notre adhésion au programme communiste publié à Londres, nous y réussissons dans une mesure très satisfaisante. Notre adhésion a réuni 60 signatures de Français et 200 d'Allemands»; «résultat inespéré», estime-t-il, puisqu'il s'agit de presque toute l'émigration de Genève

---

signalé cette pièce, l'a reproduite en entier: *Sassonoff et les réfugiés politiques en Suisse en 1851...*, *op. cit.*, p. 194—195.

[62] M. Hess, le *Jugement dernier...*, p. 19.

[63] Lettre inédite que M. Silberner nous a fort aimablement communiquée. Nous l'en remercions vivement.

[64] E. Silberner, *La correspondance...*, p. 588. Bert Andréas, *Le Manifeste communiste de Marx et Engels*. Histoire et bibliographie 1848—1918. Milano 1963, p. 28.

et de Lausanne. «Nous avons trouvé aussi des auxiliaires inespérés, ainsi le citoyen Thoré... marche avec nous, quoiqu'il ne veuille pas s'avouer communiste[65].» Dans sa lettre d'adhésion, Thoré relevait que, «en rapprochant les révolutionnaires de tous les pays, l'Exil aura contribué, du moins, à ce progrès logique des idées, de même qu'il a préparé l'alliance solidaire de tous les peuples de la République européenne[66].» Mais cette tentative ne put se poursuivre longtemps, du moins pour Thoré qui, après un séjour d'environ 5 mois à Genève, partit pour la Suisse alémanique en mai 1851 et y resta, isolé de ses compagnons d'infortune, jusqu'à l'automne.

Thoré se refusait à adhérer à une école ou à une secte socialiste; c'est par leur union, estimait-il, que pourrait se créer la société nouvelle[67]. Aussi collaborait-il volontiers avec des tendances assez diverses. L'année précédente, il avait publié un article dans l'almanach l'*Exilé*[68]. Sous la forme d'une adresse «A Barbès», il y résumait les idées de sa brochure. Ce recueil est le résultat d'une collaboration internationale entre républicains, pour la plupart réfugiés en Suisse; on y trouve en effet les signatures suivantes: Félix Pyat, Rolland, Louis Avril, Boichot, E. Kopp, tous représentants réfugiés en Suisse et amis de Thoré; Ernest Cœurderoy, Lhomme, de Lyon, Cottet, un Savoyard partisan de l'union à la République française, Mathieu, Gustave Naquet. L'Italie était représentée par Charles Arduini, ex-député à la constituante romaine et Pierre Sterbini, ancien ministre de la République romaine, tous deux en Suisse; la Russie par Ivan Golovine, à Genève; la Suisse, par Jules Eytel; l'Angleterre par le chartiste Julian Harney et l'Allemagne par l'ancien colonel de l'armée révolutionnaire badoise Johann-Philipp Becker. Mais le ton de l'almanach est celui de la Montagne, beaucoup plus républicain que socialiste.

---

[65] Sazonov à Krolikowski, 28 février 1851, IIHS.

Le texte de l'adresse est reproduit dans *Moses Heß' Briefwechsel, op. cit.*, p. 269—270. Le programme des proscrits à Londres a paru dans le *Populaire de 1841* du 21 février 1851.

[66] *Le Vote universel*, 19 février 1851.

[67] *La Vraie République*, 13 juin et 20 juin 1848 (N°. 78 et 85).

[68] L'*Exilé*, almanach pour 1851, Paris, [1850], 111 p.

Thoré eut-il des contacts avec Ernest Cœurderoy qui séjourna à Lausanne de 1849 à 1851 et qui, plus tard, deviendra l'un des précurseurs de l'anarchisme[69]? Les deux hommes se sont probablement rencontrés, mais nous ignorons tout de leurs rapports.

Il en est de même de ceux que Thoré a pu entretenir avec Carlo Pisacane, qui évoluera plus tard du mazzinisme centralisateur au fédéralisme à tendance libertaire, et qui vécut à Genève et à Lausanne durant la seconde moitié de 1849[70]. Rien ne permet d'établir une filiation entre leurs idées.

Mais un autre réfugié italien subit incontestablement l'influence de Thoré: Ludovico Frapolli. Après avoir représenté successivement à Paris le gouvernement provisoire de Lombardie, celui de la Toscane puis celui de la République romaine, il avait été expulsé de France à la suite de l'expédition de Rome et avait gagné la Suisse où des ascendances tessinoises lui permirent de séjourner jusqu'en 1859. A Genève, où il fréquentait Sazonov et son cercle, il écrivit une brochure, datée du 24 juin 1850, qu'il fit publier à Paris[71]. Il y cite le petit livre de Thoré et engage à le lire: «Quelles que soient les imperfections, inévitables en pareille matière, que l'on ait à reprocher au système de l'auteur, on peut regarder sans contestation ce travail comme le premier essai pratique pour réunir et appliquer à la vie journalière et intérieure des nations les différentes théories sociales émises par les penseurs[72].»

Cette référence ne s'explique pas seulement par les liens qui unissaient les deux hommes; Frapolli a repris dans sa brochure plusieurs idées de Thoré qui semblent avoir nourri sa critique du républicanisme formel et son aspiration à une révolution sociale,

---

[69] Sur Cœurderoy, voir l'étude de Max Nettlau dans: ERNEST COEURDEROY, *Oeuvres*, 3 vol. Paris, 1910—1911.

[70] Cf. NELLO ROSSELI, *Carlo Pisacane nel Risorgimento italiano*, Torino 1932, 467 p., et CARLO PISACANE, *Epistolario* a cura di Aldo Romano, Milano, ...Napoli 1937, 560 p.

[71] LOUIS FRAPOLLI, *Système national et système social*, Paris 1850, 13 p. Sur la personne de l'auteur, cf. *Dictionnaire Larousse du XIXe siècle*, *Enciclopedia italiana*, FRANCO VENTURI, *Esuli russi in Piemonte dopo il '48*, Torino 1959, p. 77. — L'opuscule de Frapolli, publié à Bâle en allemand, que cite Venturi, semble être une traduction de sa brochure parue à Paris.

[72] L. FRAPOLLI, *op. cit.*, note 1, p. 10.

étendue à l'ensemble de l'Europe. Par ces pages, l'ancien représentant de la République romaine s'éloignait de Mazzini pour se ranger parmi les socialistes.

Les rapports de Thoré avec Herzen ont laissé plus de traces; ils dataient de Paris, comme nous l'avons vu. Les critiques que l'un et l'autre adressaient à la Seconde République sont assez proches et ils avaient des positions politiques communes sur de nombreux points. Certes, Thoré ne partageait pas entièrement le pessimisme avec lequel le père du populisme considérait l'avenir de la France, et surtout, il était loin de croire à la mission que celui-ci attribuait au peuple russe. Néanmoins, les deux hommes s'estimaient; Herzen loue la clairvoyance de Thoré[73], tandis que celui-ci, en 1855, jettera ces quelques lignes sur le papier: «Parmi les proscrits de toute nation le plus intelligent de la révolution universelle me paraît être Herzen et, dans la guerre d'Orient, il n'y a qu'une puissance qui ait un peu raison dans le sens de l'avenir..., c'est la Russie contre les Occidentaux[74].»

C'est le 4 décembre 1851 seulement que la Suisse apprit le coup d'Etat de Louis Napoléon. A ce moment, Thoré avait quitté Lausanne et était à Genève avec Boichot. Ils discutaient des perspectives que leur ouvrait cette fameuse année 1852, espoir de tous les démocrates et terreur de leurs adversaires. Fallait-il participer aux élections, ou s'abstenir? C'est à ce moment qu'ils apprirent la nouvelle[75]. Le soir, Thoré dîna sans doute avec les autres représentants qui se trouvaient à Genève et quelques amis de l'endroit, dont le député Amberny[76]. Après quoi on passa au café des Etats-Unis puis, à onze heures, on se rendit au local de la société du Grutli où se tint une véritable séance, sous la présidence de Kersausie, officier républicain compromis lors du 13 Juin. Relevons parmi les assistants les représentants Pflieger et Beyer ainsi que quelques Suisses. Le procès-verbal de la séance, rédigé

---

[73] A. I. Herzen, *Sobranié...* t. XXIII, lettre 113, à des amis de Moscou, Genève, 27—28 septembre 1849.

[74] *Nouvelle Revue rétrospective*, XV, p. 82, Ars. Ms. 7917.

[75] Ars. Ms. 7917, p. 11.

[76] Voir les déclarations de celui-ci au Grand Conseil, le 14 janvier 1852. *Mémorial des séances du Grand Conseil*, 1851—1852, t. I,. p. 229—230.

par Thoré qui avait été nommé secrétaire, a été conservé[77]. Parmi les vingt ou trente réfugiés présents, on note la présence d'un Allemand, Gu[t]smann, et d'un Italien, Canobio. La discussion débuta dans une grande confusion. On doutait des nouvelles et l'on envoya prendre des informations à Ferney, en territoire français. Kersausie et Beyer semblent avoir joué un rôle modérateur, en opposition au Lyonnais Vincent et à Veillas, partisans de l'action imméciate[78].

On en était là de la discussion, lorsque James Fazy apparut, accompagné d'un juge d'instruction. Prudent, il avait placé des gendarmes sur les routes pour empêcher tout mouvement en direction de la France et adjura les réfugiés de se disperser pour éviter toute complication[79]. Ses appels furent suivis, malgré l'opposition du Dr Roessinger, républicain neuchâtelois fixé à Genève, où il fréquentait journellement les réfugiés.

Cependant, une partie des assistants décida de gagner le département de l'Ain pour y soulever la population. Partis au nombre de 22, ils traversèrent le territoire sarde, en évitant les localités pour gagner Seyssel. Mais là, ils trouvèrent les autorités sardes et françaises en alerte et la plupart d'entre eux renoncèrent à leur projet. Seuls, quatre hommes franchirent le Rhône à la hauteur d'Anglefort. Ils se heurtèrent à la douane; l'un se noya en tentant de s'enfuir tandis que les trois autres, arrêtés après avoir blessé mortellement un douanier, furent condamnés à mort. Deux d'entre eux obtirent leur grâce, mais le troisième, l'ouvrier ébéniste Charlet, fut guillotiné sur la place de Belley[80].

Pendant ce temps, Thoré, Beyer, Pflieger et Boichot gagnaient Lausanne où, le 5 au matin, ils se réunirent avec les représentants

---

[77] *Nouvelle Revue Rétrospective*, t. XV, p. 77—79, et Ars. Ms. 7917.

[78] Amberny souligne ce rôle modérateur en déclarant au Grand Conseil: ces «idées excentriques... n'étaient point partagées par les représentants présents à cette séance» (*Mémorial...*, p. 229).

[79] Cf. *Revue de Genève*, 10 décembre 1851. Le procès-verbal de Thoré confirme entièrement l'article du journal radical.

[80] Eugène Ténot, *La province en décembre 1851. Etude historique sur le coup d'Etat*, Paris 1868, p. 22—24. Fondé essentiellement sur *la Gazette des Tribunaux*, le récit de cet épisode par Ténot rectifie les lignes par trop fantaisistes de Victor Hugo dans *Napoléon le Petit*.

Rolland et Avril à la Solitude, chez leur collègue Kopp, professeur à l'Académie de Lausanne. Là, «ils convinrent de se rendre chacun dans leur département afin de coopérer à la résistance qu'ils pensaient devoir s'organiser dans toute la France; mais les nouvelles reçues dans les journées du 6 et du 7 ne laissant entrevoir de résistance sérieuse nulle part, ils renoncèrent à leur projet et n'y donnèrent aucune suite[81]».

Ils avaient adopté les termes d'une proclamation. Boichot se prononçait pour un appel aux armes, contrairement aux autres, Avril et Kopp surtout, dont l'opinion finit par prévaloir. Kopp porta le manuscrit à Bonamici, directeur de la «Société éditrice l'Union» et ancien éditeur de l'*Italia del Popolo* de Mazzini, qui transmit l'écrit à son imprimerie habituelle, Genton, Luquiens et Cie. Là, Eytel rajouta au bas du texte: «Aux armes de tous les côtés!» Quand on apporta la première épreuve, au domicile de Kopp, seuls les partisans de l'appel aux armes s'y trouvaient. Aussi, se bornèrent-ils à retoucher le style maladroit du Vaudois et à transformer sa formule en «Aux armes! Vive la République démocratique et sociale!». Quand on apporta la seconde épreuve, Thoré seul s'en occupa et donna le bon à tirer[82].

Il ne semble pas que les circonstances aient permis la diffusion de l'appel, mais le 13 décembre, Reinhard, le ministre de France à Berne, en reçut un exemplaire par la poste, avec, d'une écriture déguisée, le nom de l'imprimerie. Aussitôt le représentant de la France en donna connaissance à Furrer, chef du Département fédéral de Justice et Police, qui donna des instructions aux cantons frontières pour empêcher toute incursion armée en France[83]. Il réclama un rapport à Lausanne et demanda d'interroger Kopp auquel la rumeur publique attribuait le manifeste, dont l'existence commençait à être connue[84].

---

[81] Rapport au Conseil d'Etat, s. d. [8—12 janvier 1852]. A. C. V., K VIIe 10, carton 1.

[82] On trouve le texte de la proclamation dans Bessler, *op. cit.*, p. 254. Tout le récit de son élaboration et de ce qui suit est tiré du rapport au Conseil d'Etat, cité plus haut.

[83] AMAE, Corresp. pol. Suisse, vol. 569, 13 décembre 1851, N°. 556. La pièce originale, 1 p., 23 × 15, est en annexe.

[84] *Ibid.*, 11 décembre 1851, N°. 553.

Le Département vaudois de Justice et Police ne se hâta pas de répondre; ce qui l'intéressait, c'était de trouver d'où venait la fuite. Le rapport déjà cité explique qu'un commis de l'imprimerie aurait soustrait deux exemplaires qui, tous deux, seraient parvenus, de main à main, jusqu'à Burnand, directeur de la Banque, lequel ne put dire ce qu'il avait fait de l'un.

Enfin, le Conseil d'Etat vaudois répondit, le 20/23 décembre 1851, en s'efforçant de mettre hors de cause Kopp, que l'on tenait à garder à l'Académie. «La proclamation a été signée le 5 décembre dans un moment où l'exaspération régnait chez une bonne partie du peuple français de toutes les opinions; à ce moment il n'y avait pas de gouvernement reconnu même tacitement en France, puisqu'on s'y battait à l'occasion des actes qui venaient de s'y révéler tout à coup. Dès lors on ne pourrait pas dire que la proclamation était dirigée contre un gouvernement constitutionnel; mais elle l'était contre un fait que nous ne caractérisons pas, et qui n'avait point acquis encore un degré de stabilité, tel que l'on puisse dire qu'il y ait acte à réprimer[85].»

Mais le Conseil fédéral refusa de suivre Lausanne et, par arrêté du 26 décembre, expulsa tous les signataires de l'appel.

Ceux-ci s'étaient dispersés aussitôt après leur réunion. Beyer, Pflieger et Boichot étaient partis pour Bâle et Thoré pour La Chaux-de-Fonds[86]. On peut supposer qu'ils cherchèrent à pénétrer en France pour y organiser la résistance[87], mais découragés, tous les quatre se retrouvèrent à Bâle avec toute une série de réfugiés récemment arrivés d'Alsace, parmi lesquels Thoré cite Meyer et Flocon.

Le 1er janvier 1852, Thoré quittait Bâle à destination de Bruxelles. La plupart de ses camarades n'allaient pas tarder à le suivre. C'était une période importante de l'histoire de la proscription qui s'achevait[88].

---

[85] A. C. V., ibid., minute de la lettre.

[86] Ars. Ms. 7917, p. 11.

[87] On lit dans les notes de Thoré: «Lettre Boichot, 3 fois j'ai pénétré sur le sol de France, etc. 3 fois j'ai été repoussé...» (ibid.).

[88] Nous remercions la Commission de recherches de l'Université de Genève qui, en 1961—1962, par l'octroi d'une bourse, nous a permis d'entreprendre des travaux sur les républicains français en Suisse de 1848 à 1870.